

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- LE PLAN AISANCE AQUATIQUE

Le plan Aisance Aquatique a été lancé en avril 2019 par le Ministère des Sports, il fait suite à une concertation de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage de la natation au niveau national et vise à transformer en profondeur la relation des concitoyens au milieu aquatique. L'objectif principal est la baisse du nombre de noyades accidentelles chez les très jeunes enfants qui est en augmentation chaque été et la première cause de décès chez les enfants de moins de 6 ans.

Des cycles d'apprentissage massés de la natation qui concernent tout particulièrement les enfants de 4 à 6 ans sont ainsi proposés sous la forme de classes bleus (pendant le temps scolaire) ou de stages bleus (temps péri et extra-scolaire).

- DÉFINITION DE L'AISANCE AQUATIQUE

L'aisance aquatique se définit comme une « expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ».

Les principales familles de situations en lien avec l'aisance aquatique concernent :

- les modalités de l'entrée dans l'eau
- l'immersion
- l'équilibre de flottaison sans déplacement
- le déplacement
- la sortie autonome de l'eau

La capacité à appréhender et à agir en sécurité dans l'environnement immédiat des milieux aquatiques n'est pas isolable de l'acquisition de l'aisance aquatique.

- OBJECTIFS

Le volet formation, associé à un stage bleu propose aux éducateurs stagiaires un accompagnement dans la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement à « l'aisance aquatique ».

L'objectif est de favoriser la généralisation d'une mise en place de ce type d'enseignement au niveau territorial.

PUBLICS ET PRÉREQUIS

- PRÉREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur.

La formation est destinée aux personnes suivantes :

- Titulaires du titre de Maître-Nageur Sauveteur
- Titulaires du titre de Moniteur Sportif de Natation
- Stagiaires en formation fédérale
- Stagiaires en formation d'Etat
- Professeurs des écoles - Parents d'élèves
- CPC / CPD

CONTENUS DE LA FORMATION

- LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Outre une action décisive concernant la lutte contre les noyades, la construction par l'enfant de « l'aisance aquatique » durant ce stage participe de façon plus transversale à son éducation.

La démarche d'enseignement proposée est propice au développement d'une plus grande autonomie. Elle favorise davantage de coopération et de responsabilisation au sein du groupe. De même, elle renforce la créativité de l'enfant, la confiance en sa capacité à agir et son plaisir d'agir...

Les premiers éléments de construction d'une maîtrise d'actions dans le milieu aquatique permettent l'accès à un nouvel espace d'activités et favorisent ainsi un engagement dans une pratique aquatique de loisir, voire ultérieurement d'une pratique sportive bénéfique au développement de l'enfant et à sa santé.

L'enseignement de l'aisance aquatique auprès de groupes d'enfants âgés de 4 à 6 ans est porteur de transformations profondes et représente le socle à une éducation aquatique pour une meilleure culture de l'eau.

Les 4-6 ans constituent une tranche d'âge préférentielle pour ces apprentissages qui doivent être considérés comme un prérequis à un « savoir nager » notamment dit sécuritaire.

Les stages bleus doivent répondre à 3 principes pédagogiques :

- Apprentissage en grande profondeur uniquement
- Sans matériel de flottaison
- Apprentissage massé

La notion de groupe est importante : les interactions entre élèves sont permanentes et aussi importantes que les interactions avec les enseignants.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ORGANISME DE FORMATION

La Ligue Région Sud Natation/ERFAN est compétente pour la mise en œuvre de cette formation.

- DATES

Du 22 au 26 avril 2024

- RÉFÉRENTS DE LA FORMATION ET PERSONNES A CONTACTER

Gaëlle LAVAT : référent pédagogique et technique : 06 83 87 60 89
gaelle.lavat@gmail.com

Aude PELLE : référente administrative : 06 13 64 27 65
erfan@natation-region-sud.org

- DÉCOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE LA FORMATION

D'une durée de 30 heures, la formation est composée principalement de temps en pratique en confrontation pédagogique. Une partie théorique permettra d'échanger sur les expériences vécues.

- SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupe.

- LIEUX DE LA FORMATION

Pratique : Centre Aquatique Champsaur Valgaudemar – 05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR

Théorique : Salle Communauté des Commune du Champsaur – 05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR

- HORAIRES DE LA FORMATION

Du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024 :

9 h – 12 h et 13 h – 16 h

- ACCÈS ET ACCUEIL HANDICAPÉ

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter : erfan@natation-region-sud.org

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

- METHODES PEDAGOGIQUES

La formation pratique est privilégiée. Des briefings sont organisés en début de chaque journée pour organiser la séance, déterminer le rôle de chacun et définir les principes pédagogiques de la séance. La mise en œuvre pratique d'éléments didactiques et pédagogiques avec les groupes servira de support à la formation.

Après chaque séance, des échanges et retours d'expériences se feront au bord du bassin entre stagiaires et formateurs.

Le plus rapidement possible, les enfants sont mis en situation dans l'eau en grande profondeur.

- MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

La formation d'Encadrant Aisance Aquatique ne donne pas lieu à une certification. Pour les participants qui suivront l'ensemble de cette formation, une attestation de compétence leur sera délivrée.

- MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Instructeur Aisance Aquatique présent pour former les participants de ce stage bleu.

Les stagiaires interviendront auprès d'un groupe stage bleu (30 enfants de 4 à 6 ans).

SUITE DE PARCOURS

À l'issue de cette formation, les participants pourront devenir éducateurs autonomes lors de l'organisation de classe bleue/stage bleu. Possibilité par la suite de devenir Instructeur de l'Aisance Aquatique.

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE POSITIONNEMENT

Pour candidater à la formation d'Encadrant Aisance Aquatique, cliquer : [DOSSIER INSCRIPTION FORMATION ENCADRANT AISANCE AQUATIQUE AVRIL 2024](#)

Les candidats devront s'inscrire en ligne via le lien ci-dessus.

Limite des inscriptions : 5 avril 2024

Les pièces demandées (copie diplômes, PSE1 etc...) devront être renvoyées par mail à :

erfan@natation-region-sud.org

Il n'y a pas de positionnement pour cette formation. Les stagiaires réalisent la totalité du parcours.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Taux d'abandon	Taux retour enquêtes satisfaction	Satisfaction des stagiaires
2022-2023	6	100 %	0	50 %	9,5/10